

# Bonne rentrée à Saint-Michel !



**Informations utiles**  
**2020-2021**

## Le mot de la direction

Bien chers parents,

Voici que débute une nouvelle année scolaire. Je souhaite, avant toute chose et au nom de toute l'équipe, vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez en ayant choisi notre établissement.

Celui-ci, fondé par Jean- Baptiste De La Salle et fidèle à ses valeurs, se veut respectueux des différences de chacun et est ainsi un lieu d'accueil et d'épanouissement pour tous.

C'est ainsi que nous souhaitons voir grandir nos élèves, dans la confiance et le respect mutuel.

Tous ensemble, enseignants, parents et enfants étant amenés à vivre dans un esprit de collaboration, il me paraît important de préciser et/ou de rappeler quelques points essentiels à la bonne organisation de notre école.

Donnons-nous toutes les chances pour que l'année scolaire 2020-2021 soit une réussite totale pour chacun.

Rodolphe Bastin

## Infos pratiques

### Coordonnées

#### Centre scolaire Saint Michel, Rue du Collège, 126, 4800 Verviers

Directeur primaire <i>Rodolphe Bastin</i>	087/39.46.53 0498/50.43.67	<a href="mailto:cssm.direction@skynet.be">cssm.direction@skynet.be</a>
Secrétariat primaire <i>Joon Legrand</i>	087/39.46.58	<a href="mailto:Joon.legrand@cssmverviers.be">Joon.legrand@cssmverviers.be</a>
Éducatrice primaire <i>Sophie Bruylants</i>	087/39.46.53	

CPMS Libre 2	087/32.27.41	Rue Laoureux, 34 - 4800 Verviers
PSE	087/33.61.31	Rue Peltzer de Clermont, 34 - 4800 Verviers
Logopèdes <i>Chantal Karls</i> <i>Aurore Verhoeven</i> <i>Aurore Lempereur</i>	0486/29.11.67 0497/89.48.14 0496/62.79.67	

### Horaire des cours

	Matin	Midi	Après-midi
Lundi	8h10 – 11h45	11h45 – 13h15	13h15 – 14h55
Mardi	8h10 – 11h45	11h45 – 13h15	13h15 – 14h55
Mercredi	8h10 – 11h45		
Jeudi	8h10 – 11h45	11h45 – 13h15	13h15 – 14h55
vendredi	8h10 – 11h45	11h45 – 13h15	13h15 – 14h55

### Agenda scolaires 2020-2021

Rentrée scolaire	mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Fête de la Communauté française	dimanche 27 septembre 2020
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020
Commémoration du 11 novembre	mercredi 11 novembre 2020
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 5 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021
Congé	vendredi 30 avril 2021
Fête du 1 <sup>er</sup> mai	samedi 1 <sup>er</sup> mai 2021
Congé de l'Ascension	jeudi 13 mai 2021
Congé	vendredi 14 mai 2021
Lundi de Pentecôte	lundi 24 mai 2021
Les vacances d'été débutent le	jeudi 1 <sup>er</sup> juillet 2021

## Règles de vie

### Arrivée tardive



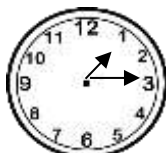
Cela doit rester exceptionnel !

Voici un rappel des horaires :



Rangs sur la cour haute dès **8h05**

Début des cours à 8h10



Après-midi, début des cours à **13h15**

Les enfants qui dînent à la maison ne reviendront pas avant 13h00 et rentreront uniquement par la rue du Gymnase n°31.  
La rue n'est pas un endroit pour jouer !  
Les élèves veilleront à avoir une attitude correcte et ne perturberont pas la circulation ! Attention ! Danger !

Tout retardataire doit **obligatoirement** passer **par le bureau de la direction**. Chaque retard sera consigné. Au quatrième, une sanction sera donnée. **ATTENTION : les parents ne sont pas admis dans les couloirs !**

Veillez à ce que votre enfant prenne bien TOUT ce qu'il faut pour la journée. Les oublis (sac de gym, piscine, diner) perturbent les cours.

### Les rendez-vous et absences

**Le Directeur**, Monsieur Bastin, recevra les parents le matin **de 8h00 à 10h00** (sous réserve de disponibilité). Il est donc préférable de **prendre rendez-vous**.

**Les rendez-vous** chez le médecin, dentiste, ... doivent être pris, *dans la mesure du possible, en dehors des heures scolaires*. Lorsque vous devez venir chercher votre enfant pendant les heures de cours, veuillez compléter le **billet de sortie** dans son journal de classe. Ceci afin que l'enseignant puisse l'envoyer au **bureau de la direction** pour l'heure souhaitée.

Les absences doivent être justifiées par un mot des parents ou **certificat médical (obligatoire à partir de 3 jours)**.

## Entrée et sortie des élèves

### Entrée

- **Avant 7h45** : via la garderie *Rue du Collège, n° 114*. Dans un souci de sécurité, aucun enfant ne peut se trouver sur la cour basse.
- **Dès 7h45** : par le grand porche *Rue du Collège, n°126*. Les enfants se rendront sur la cour haute et des rangs seront organisés à 8h05.
- **Après 8h05** : en passant par le bureau de la direction *Place du Martyr, n°26*.

### Les sorties de 11h45 et 14h55 :

☞ La sortie est organisée **uniquement** par la **rue du Collège n°126**.

Pour les élèves de <b>P1 et P2</b>	Ils attendront dans le rang « d'attente » que l'on vienne les rechercher. Ils ne pourront en aucun cas sortir seul(s). Dès 11h55 et 15h05, ils seront conduits à la garderie. <b>(restaurant à midi et cour haute à 15h05)</b>
Pour les élèves de <b>P3, P4, P5 et P6</b>	<b>Sortie seul à 11h45</b> Les élèves qui quittent l'école à <b>11h45</b> doivent être en possession d'une carte de sortie, délivrée par la direction et à la demande des parents. Carte perdue = 0,50€.  <b>Sortie seul à 14h55</b> Avec l'accord préalable des parents et uniquement lorsque l'enseignant a autorisé l'enfant à quitter le rang. <b>Sans accord des parents, l'enfant attend aux endroits désignés par les surveillants.</b>

☞ **Merci aux parents** de bien vouloir **attendre le signal du titulaire** avant de pénétrer dans l'école et de laisser un passage suffisamment large afin de permettre à nos élèves de sortir aisément et sans risques.

☞ Les élèves ne peuvent **pas rester devant l'école**. Ils veilleront à retourner directement chez eux.

## Infos pour le temps de midi...

**Nous nous permettons de vous rappeler que ce service est réservé aux enfants dont les parents travaillent, suivent des formations ou habitent loin de l'école.**

Nous nous réservons le droit de vérifier l'emploi du temps réel des parents, ceci afin de ne pas surcharger nos cours de récréation et assurer ainsi la sécurité de tous !

Les frais de participation à la garderie de midi  
(7 €/mois ou garderie exceptionnelle 1€/jour)

se règlent uniquement par virement bancaire  
sur le compte **BE26 3401 3051 2629**

- Votre enfant doit apporter son **pique-nique**. Il n'y a pas de repas chaud.
- En cas d'exclusion du temps de midi pour indiscipline, **aucun remboursement ou report** ne sera possible !
- **Un comportement agressif** tant physique que verbal sera sanctionné. Les manquements au règlement seront consignés. En cas de récidive ou de faute grave, **l'exclusion du temps de midi** sera décidée et **l'enfant devra rentrer chez lui**.
- Dans le courant du mois de mars, vous aurez la possibilité de demander une **attestation de frais de garderie** de midi. En cas de dettes vis-à-vis de l'école, celle-ci ne vous sera pas délivrée.

## Une alimentation saine pour tous

Depuis plusieurs années, soucieux de la santé et du bien-être des enfants, nous avons décidé que :

- **L'eau** est la seule boisson autorisée.
- Le **vendredi**, c'est le jour du **fruit**.
- Le restaurant scolaire propose un **bol de potage frais** chaque jour au prix de 0,50€ (à payer directement au comptoir)



## Frais piscine

**Sous réserve de la réouverture de notre piscine**

Pour les **P1-P2-P3-P4**, un forfait piscine de **50 €** vous sera facturé en début d'année.

Pour les **P5-P6**, un forfait piscine de **30€** vous sera facturé en début d'année.

Cette somme est à payer par virement bancaire. Les absences ou cours de piscine annulés ne seront pas déduits du forfait.

## Savoir vivre et citoyenneté

Notre équipe éducative a élaboré des règles et une charte de vie afin de rendre la vie en commun plus harmonieuse

### Les règles de base :

- **Je fais de mon mieux pour grandir en sécurité**
  - *Je n'apporte pas d'objets dangereux*
  - *Je ne grimpe pas sur les bancs, tables et appuis de fenêtres*
  - *Je ne quitte pas l'école sans autorisation*
  - *Je ne reste pas sur le trottoir et je rejoins la garderie si la personne qui vient me chercher n'est pas là*
  - *Je ne traîne pas dans les couloirs ou les toilettes sans permission*
  - *Je dis la vérité*
  
- **Je fais de mon mieux pour vivre en harmonie avec les autres**
  - *Je ne me bagarre pas et j'évite les gestes et mots violents*
  - *Je suis poli et respectueux avec chacun : enfants et adultes*
  - *J'obéis à tous les adultes responsables dans l'école*
  - *Je ne peux pas voler ni abimer ce qui ne m'appartient pas*
  - *Je respecte le matériel mis à ma disposition (jeux dans la cour, livres, ordinateur, jeux de classe...)*
  - *Je respecte les lieux de vie (toilettes, cours de récréation, classes, couloirs...)*
  - *Je me déplace en silence dans le rang, dans les couloirs ou dans la rue.*
  
- **Je fais de mon mieux pour apprendre à lire, écrire, calculer...**
  - *Je suis à l'heure*
  - *Je suis autonome et je travaille avec application*
  - *Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons tous les jours*
  - *Je suis soigneux dans mes travaux, j'ai mon matériel en ordre*
  - *J'écoute les consignes*
  - *Je participe activement en classe*
  - *Je ne bavarde pas pour le bien de mon travail et celui de ma classe*

### **1 règle d'or :**

J'agis avec l'autre comme j'aimerais qu'il agisse avec moi car je récolte ce que je sème

### Procédure de sanctions :

1. Rappel de la règle par un dialogue individuel ou collectif (en collaboration, par ex., avec l'éducatrice).
2. Avertissement écrit dans le journal de classe (signature des parents le jour-même).
3. Sanction donnée par l'adulte compétent, adaptée à la situation et à l'âge de l'enfant
4. Convocation des parents par le titulaire.
5. Intervention de la direction : convocation de l'élève et/ou des parents.
6. Rencontre direction, parents, titulaire et PMS si besoin.

**En cas d'infractions graves ou répétées** aux règles de vie de notre école, d'autres sanctions sont prévues :

- a) *Carte rouge* à faire signer par les parents.
- b) 1 h de *retenue* pour effectuer un travail le vendredi à 15h00 + conseil de discipline.
- c) 1 jour de *renvoi*.
- d) *Exclusion provisoire* (3 jours) et non-participation à des activités de type culturel (excursion, classes de dépaysement).
- e) *Exclusion définitive de l'école*.

**Nous tenons à vous informer que notre équipe éducative est en train de retravailler ces règles et sanctions. Nous vous tiendrons au courant de tout changement en temps utiles.**

### **Cour de récréation :**

Les cours de récréations ont été partagées en zones

- 3 dans la cour haute (courir sans ballon, courir avec ballon, zone calme)
- 2 dans la cour basse (courir avec ballon, courir sans ballon).

Chaque zone est délimitée par une ligne de couleur et a ses propres règles. En cas de non-respect de ces règles, l'enfant sera exclu de la zone ou sanctionné.





## Tarifs et horaires de garderie

Aucune dette ne sera tolérée.

**En cas de non-paiement, les enfants ne seront plus admis ni à l'étude ni à la garderie.**

Tous les paiements se feront par virement bancaire et sur base d'une facture que

	<b>Garderie du matin</b>	<b>Garderie de midi</b>	<b>Garderie du mercredi</b>	<b>Etude (sauf le lundi) + garderie (lundi)</b>	<b>Garderie du soir</b>
<b>Horaire</b>	de 7h15 à 8h00	de 11h45 à 13h15	de 12h00 à 13h15 et de 13h15 à 17h00 (1€/heure entamée)	de 15h15 à 16h15 (1 h complète obligatoire)	de 16h15 à 17h30
<b>Tarif</b>	Gratuit	Forfait de 7€/mois	0,75€/heure		
<b>Mode de paiement</b>	<b>Par virement bancaire et dans les délais prescrits ! Merci de votre compréhension ! BE26 3401 3051 2629</b>				
<b>Lieu</b>	<b>Garderie</b> <i>rue du Collège, 114</i>	<i>Cour haute</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Cour basse</i> jusque 12h15</li> <li>➤ <b>Garderie</b> <i>rue du Collège, 114</i></li> </ul>	Reprise des enfants dans la cour basse ou à la <b>garderie</b>	<b>Garderie</b> <i>rue du Collège, 114</i>

- ❖ Nous vous recommandons vivement de ne pas laisser de trop petits enfants à la garderie du soir ! Après une longue journée, ces derniers ont vraiment besoin de sortir de nos murs et de retrouver leur environnement familial.
- ❖ Pour l'étude, 3 groupes seront prévus (1°/2°, 3°/4°/ 5°/6°) et encadrés par des personnes compétentes. Attention cependant qu'il est demandé aux parents de rester vigilants au travail de leurs enfants, de signer le journal de classe et au besoin, de faire terminer les devoirs à la maison.

## Plan de l'école

### N.1

Local T.V	Mme Isabelle	Mme Namur F.	Mme Scheurette	Local aide et polyvalence
Multimédias	<b>1B</b>	<b>2B</b>	<b>4C</b>	

### N.2

Mme Dethier	Mme Gérôme	Mme Schmits	Mme Peeters	M. Celen	Mme Mommer
<b>3A</b>	<b>3C</b>	<b>5C</b>	<b>4A</b>	<b>6C</b>	<b>4 B</b>

### N.3

Local A.L.E.	Mme Lemaître	Mme Massin	Mme Dejong	Mme Henrotay	Local des professeurs
	<b>3B</b>	<b>6B</b>	<b>5B</b>	<b>5A</b>	

#### Bon à savoir :

Présence au local **PMS** : (F001) lundi et jeudi

➤ *Madame Meunier*, psychologue.

Présence au bureau **Educatrice** (en face de la direction)

➤ *Madame Sophie Bruylants*, éducatrice.

### G.0

(couloir de la salle de gym)

Mme Vande Craen <b>2A</b>
Mme Janclaes <b>1A</b>
<b>Les ours</b> M2-3 O
<b>Les tortues</b> M2-3 T
<b>Les hérissons</b> M2-3 H
<b>Les coccinelles</b> M2-3 C
Mme Caroline Braun <b>1C</b>
Mme Hannon <b>2C</b>